



GSMP - Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2024

Exercice 2023

L'assemblée générale du Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat s'est réunie le samedi 16 mars 2024 à Doizieux, à 14h.

Les convocations, courrier d'information et appel de cotisation ont été envoyés le 13 février par pli postal.

Aucune question écrite n'a été reçue. La liste de présence recueille 106 émargements.

Après une introduction de M. Porcherot, maire de Doizieux, Robert Vallat, président du Groupement, ouvre la séance en remerciant tous les élus, les représentants des différentes organisations proches de la Forêt (CNPF, Parc du Pilat, Fibois42, Entrepreneurs de travaux forestiers, Fransylva...) et tous les participants qui, par leur présence, témoignent de leur mobilisation pour *leur* forêt, et pour *la* forêt de façon plus générale.

Ordre du jour

1 Rapport moral.....	2
1.1 Les représentants du groupement et leurs attributions	2
1.2 Les actions en 2022.....	2
Les journées forestières.....	2
La formation des sylviculteurs : le FOGEFOR.....	2
La DFCI.....	2
La chasse.....	3
Les actions pédagogiques.....	3
Le projet « forêt du Pilat : tradition et évolution ».....	3
Les chartes du Parc Naturel Régional.....	4
La collaboration avec Fransylva Loire.....	4
Les échanges avec les propriétaires.....	4
2 Rapport financier.....	5
2.1 La comptabilité courante du Groupement.....	5
2.2 Le projet « forêt du Pilat : tradition et évolution » (adaptation au changement climatique).....	5
3 Orientations 2024 et budget prévisionnel.....	6
4 Nomination d'administrateurs.....	7

1 Rapport moral

Le président rappelle les missions du Groupement, en lien étroit avec le CNPF :

- Informer le public ;
- Aider au regroupement : plan de gestion concerté et exploitation groupée ;
- Assurer le lien avec les tiers (pouvoirs publics, PNR, chasseurs, associations...) et représenter les intérêts des propriétaires forestiers
- Promouvoir la gestion durable de la forêt et diffuser les bonnes pratiques

Le groupement réunit 629 adhérents pour 8336 ha. Le nombre d'adhérent et les surfaces enregistrées sont en légère hausse. C'est important : les nouvelles adhésions sont nécessaires pour assurer la représentativité du groupement et des propriétaires forestiers privés sur le territoire et auprès des différents partenaires et interlocuteurs du GSMP.

Autre enjeu fondamental, promouvoir la gestion durable de la forêt. Le groupement représente environ le tiers de la surface boisée du Pilat : c'est très significatif, mais cela illustre aussi l'importance des propriétaires qui restent à mobiliser.

1.1 Les représentants du groupement et leurs attributions

Les administrateurs ont à cœur de représenter les adhérents sur tous les sujets qui concernent la forêt : les adhérents peuvent évidemment les solliciter pour toute question.

Certains mandats étant en renouvellement, le président oriente les adhérents vers le site internet pour consulter leurs fonctions à jour.

Et bien sûr, ils peuvent contacter notre groupement par tout moyen.

1.2 Les actions en 2022

Les journées forestières

Animées par le CNPF, les journées forestières sont l'occasion de partager des informations très riches, qui vont toujours au-delà du strict objet technique de la réunion. Et les échanges entre participants renforcent toujours l'enjeu pédagogique.

L'enjeu est d'élargir l'audience : les propriétaires peu expérimentés sont à mobiliser.

La formation des sylviculteurs : le FOGEFOR

Le FOGEFOR est un autre moyen de se former efficacement. Désormais organisé au niveau AURA, il est ouvert à tous, y compris dans les départements voisins, quel que soit le niveau des participants. La formation FOGEFOR, toujours très pragmatique, éclaire les propriétaires dans les choix et solutions possibles. Le GSMP incite vivement ses adhérents à y participer.

La DFCI

La défense des forêts contre l'incendie est un enjeu croissant dans le contexte du dérèglement climatique.

Le Pilat est directement concerné : nous travaillons avec les pompiers, en étroite collaboration avec le CNPF qui s'est vu confier de nouvelles missions dans la lutte contre l'incendie. En particulier, la DFCI est désormais à intégrer dans les documents de gestion durable (PSG et CBPS +).

En complément, le GSMP a également participé à la réunion pour le schéma métropolitain de défense extérieure contre l'incendie (DECI) organisé à St-Etienne.

La chasse

Michel Pierret, référent chasse du GSMP, fait le point sur la situation du chevreuil dans la sapinière. Différents indicateurs sont suivis : abondance (animaux vus sur un parcours normalisé), performance (poids des animaux abattus et longueur d'une patte arrière) et consommation (abrouissements et frottis mesurés tous les ans sur un réseau de placettes).

Ce dernier indicateur nécessite des relevés sur le terrain : ONF, Parc du Pilat, Fédération des Chasseurs et le GSMP analysent 435 placettes.

Les volontaires du GSMP sont répartis en 6 équipes pour 135 placettes : **des renforts sont souhaités pour 2024.**

C'est le PNR qui assure désormais l'analyse des résultats, présentés le 8 avril pour la campagne 2023.

Enfin, Michel Pierret rappelle les deux actions à conduire systématiquement pour limiter les dégâts du chevreuil :

- déclarer les plantations et zones de régénération (y compris naturelle), pour orienter les chasseurs vers ces zones sensibles ;
- dans la même logique, déclarer les dégâts de gibier (plan de chasse, tirs d'été, zones à privilégier...).

De façon plus générale, cultiver le dialogue avec les chasseurs est un enjeu majeur.

Le président de la chasse locale est facilement joignable. Michel Pierret rappelle qu'il est disponible, comme Sophie Lafond du CNPF, pour répondre à toutes les questions des adhérents.

En complément, une plateforme nationale est désormais opérationnelle et à utiliser en 2024. Elle recensera les dégâts de gibier par année et par espèce, de l'échelle locale à l'échelle nationale : <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>

Les actions pédagogiques

Une mission importante du Groupement est de communiquer sur la forêt, les jeunes constituant un public de choix. Différentes actions ont été conduites dans ce sens : Participation à la journée internationale des forêts

- ✓ Lycée d'Annonay : encadrement d'une sortie en forêt
- ✓ Intervention au lycée horticole de Dardilly
- ✓ Lycée Honoré d'Urfé : les services écosystémiques de la forêt
- ✓ Partag'eau : la forêt et l'eau
- ✓ EM Lyon : sensibilisation aux enjeux de la forêt

Si des adhérents souhaitent organiser une manifestation ou participer à une action, les administrateurs sont à leur disposition pour en discuter.

Le projet « forêt du Pilat : tradition et évolution »

Henri Méjean présente l'avancement du projet, démarré en 2021. Grâce à la Région et au Parc du Pilat pour les subventions et leur soutien, grâce au CNPF et à l'ONF pour l'appui technique, des propriétaires volontaires expérimentent de nouvelles essences, provenances, mélanges et techniques culturales.

- En 2021, 4 chantiers ont été réalisés pour 2,9 ha (10,2 k€)
- En 2022, 4 nouveaux chantiers pour 1,5 ha (9,9 k€)
- En 2023, finalisation des plantations, regarnis et dégagements (16,1 k€). Un 9^{ème} est site retenu en hêtraie.

Les propriétaires sont toujours très motivés. Les entrepreneurs de travaux forestiers ont exécuté ces chantiers atypiques avec professionnalisme.

La principale difficulté reste de trouver les plants.

La diversité des sites et des plants sera assurément source d'enseignements intéressants : chênes faginé, chevelu, pubescent (4 origines), hêtres commun (dont une provenance méridional « hêtraie sèche ») et d'orient, érable de Montpellier, robinier (3 origines), pins de Salzmann, maritime, lario, taeda, calocèdre, auxquels s'ajoutent des essences plus originales comme le liquidambar, le tulipier et pin d'Eliott.

Les premières visites publiques ont lieu : c'est avec plaisir que nous les accueillons. Il faudra bien sûr des décennies pour tirer tous les enseignements de ces essais.

Les chartes du Parc Naturel Régional

Le renouvellement de la charte qui gouverne le Parc du Pilat est engagé. Une large consultation mobilise les parties prenantes, avec une organisation très méthodique : conférences, visites, groupes de travail. Nous représentons dans cette démarche nos adhérents et les enjeux forestiers.

Plus spécifiquement, la forêt est un enjeu fort pour le PNR (et évidemment pour le GSMP). L'action du Parc dans ce domaine est structurée par une charte dédiée, la charte forestière, autour de trois enjeux que nous partageons :

- Relever le défi climatique et écologique ;
- Améliorer l'exploitation, la gestion et la valorisation du bois ;
- Partager les enjeux et concilier les usages de la forêt.

De nombreux projets sont accompagnés par les acteurs de cette charte : notre projet « tradition et évolution », la desserte forestière, l'équilibre forêt-gibier, le LIDAR (cartographie fine de la forêt grâce à un enregistrement aérien par laser), DFCI...

La sur-fréquentation de la forêt par le public reste un sujet sensible. Nous avons positionné des panneaux sur les pistes très fréquentées, rappelant le caractère d'abord utilitaire de la voirie, le caractère privé de la forêt et le respect qu'on lui doit.

S'ajoute par ailleurs l'enjeu de responsabilité civile directement lié à cette fréquentation. À ce sujet, une convention est en cours de rédaction pour une situation particulière, qui pourra servir de modèle pour d'autres adhérents.

La collaboration avec Fransylva Loire

Le président rappelle les enjeux des assurances, responsabilité civile d'abord, étendue à l'assistance juridique.

Les assurances patrimoniales (Sylvassur patrimoine, Sylvassur reconstitution) ont été lancées en 2022. L'avantage fiscal associé en limite le coût.

Le président rappelle ensuite que le panneau de communication conçu dans le cadre de Fransylva Loire, mentionné au point précédent est disponible à l'achat pour les propriétaires (10€).

Enfin, quatre films de présentation de Fransylva (format court : quelques minutes) lancés en 2022 avec TL7 pour promouvoir la forêt privée et les organisations qui la représentent ont été diffusés début 2023 et ont vocation à être utilisés le plus largement possible.

Les échanges avec les propriétaires

C'est la base de notre association, dans laquelle s'impliquent les administrateurs. Toutes les questions ou propositions des adhérents sont les bienvenues.

Une association vit aussi grâce à sa représentativité, donc au nombre de ses adhérents : le président invite les adhérents à promouvoir le GSMP autour d'eux.

Personne n'ayant de question complémentaire, le président met au vote le rapport moral (vote à main levée) :

Votes contre : 0

Abstention : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le président remercie les participants pour leur soutien.

2 Rapport financier

Pour mémoire, la comptabilité du GSMP est une comptabilité de trésorerie, qui ne reflète que les encaissements et décaissements intervenus au cours de l'exercice. Les avances faites apparaissent ainsi comme des charges, même si des remboursements sont attendus. Tous les chiffres sont TTC.

Comme ces dernières années, compte tenu des projets en cours, l'analyse du résultat nécessite de scinder deux éléments.

2.1 La comptabilité courante du Groupement

Recettes :

Le total des cotisations a beaucoup évolué à la suite du changement du mode de calcul, désormais fortement lié à la surface de l'adhérent : les cotisations atteignent 23 524 €. Le nombre d'adhérents s'élève à 629 (+ 7 adhérents) pour une surface de 8335 ha (+90 ha).

Les groupements de sylviculteurs de la Loire (dont le GSMP) ont réalisé des panneaux d'information des usagers de la forêt, mis en place sur les lieux les plus fréquentés. Ils étaient aussi disponibles à la vente pour 21 € en 2023 : un panneau d'information a été vendu. (Comme indiqué plus haut, le prix a été abaissé à 10 € grâce à des subventions).

La remontée du taux du Livret A engendre des produits financiers significatifs.

Enfin, nous remercions le Conseil départemental qui, dans le cadre de sa politique de soutien à la filière bois, nous attribue une subvention de 500€.

Dépenses

L'assurance est désormais intégrée dans la cotisation reversée à Fransylva.

Outre l'assurance, les dépenses d'information restent le principal poste, à un niveau voisin de l'an dernier.

Pour minimiser les coûts administratifs, les travaux de secrétariat ont été entièrement réalisés par les administrateurs.

Les frais d'affranchissements sont à un niveau significatif, malgré notre souci de privilégier la communication par internet chaque fois que préférable.

Les 492 € correspondent à la fabrication des panneaux mentionnés plus haut.

Les 110 € de frais divers correspondent à la contribution au déplacement à Euroforest.

Enfin, comme annoncé l'an dernier, le site internet a été refondu, notamment pour répondre aux nouvelles normes techniques (lisibilité sur smartphone et tablette), de sécurité (connexions sécurisées, gestion des mots de passe) et de présentation. Le contenu a été actualisé.

Cet investissement s'élève à 2772 € et entraîne **un déficit courant de 756 €**.

2.2 Le projet « forêt du Pilat : tradition et évolution » (adaptation au changement climatique)

Le projet se poursuit de façon très dynamique : 16 094 € TTC ont été investis en 2023.

Les budgets sont maîtrisés grâce à l'effort de tous les intervenants : les entrepreneurs de travaux forestiers, les propriétaires, le CNPF et les bénévoles du GSMP. Outre les 8 projets en cours (surface finale de 4,3 ha), un projet complémentaire peut être conduit et a été identifié (M. Guinand, hêtraie).

Voici la synthèse des dépenses réalisées depuis le début du projet. Pour mémoire, le budget total s'élève à 47 500 €, l'échéance finale étant fin 2025.

	ha	2021	2022	2023	2024	Total
M. et Mme PHILIPPINE	1,0	2646	6585	42		9273
GFF MAX	0,5		714	4296	576	5586
GF des VITOUS	1,2	5260	126			5386
Indivision DELORE	0,3		470	3069		3539
Mme DUPORT	0,5		590	2356		2946
M. SOUTRENON	0,2	1991	317			2308
M. LOUAT	0,3		838		38	876
M. GUINAND	1,0				713	713
SCI de la Rivoire	0,3		192	322		515
suivi CNPF				5774		5774
non affectés		280	64	234		299
Total	5,3	10177	9897	16094	1327	37495

Les subventions ont été versées sans délai, à hauteur de 17 415 € en 2023 : nous remercions la Région pour son soutien indispensable à ce projet.

Le projet a dégagé un solde positif en 2023 de 1320 €.

Au total, le résultat de l'année 2023 est positif de 594 €.

Personne n'ayant de question complémentaire, le président met au vote le rapport financier (vote à main levée) :

Votes contre : 0

Abstention : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3 Orientations 2024 et budget prévisionnel

Les actions 2024 s'inscrivent dans le prolongement direct des années précédentes, en étroite collaboration avec le CNPF, avec principalement :

- Les réunions, formations et sorties pédagogiques.
En particulier, le 21 mars, dans le cadre des journées internationales des forêts, Michel PIERRET, avec la commune de Pélussin et les écoles de Pélussin, Roisey et Maclas, organisera dans le Pilat des animations avec le concours du CNPF, de l'ONF et du Parc Naturel Régional : retrouvez l'actualité sur le site du GSMP.
- La DFCI
- La chasse
- Les chartes du Parc du Pilat
- La poursuite du projet « tradition et innovation »
- Le rodage du site internet

Et bien sûr la prise en charge de toutes les questions de nos adhérents.

Le budget prévisionnel est établi hors projet « forêt du Pilat : tradition et évolution », qui a son équilibre propre sur la période 2022-2026.

Il reconduit les éléments récurrents, avec une légère croissance. Fransylva est en légère baisse car les chiffres 2023 intégraient un solde d'assurance 2022. Le poste documentation correspond aux flyers cartes de visite qui vont être imprimés. 500 € ont été affectés au site internet en vue d'ajustages suite au démarrage.

Le solde significatif (1900 €) donne de la latitude pour financer les actions prévues et offre matière à réflexion pour de nouveaux investissements.

Charges	2024	Produits	2024
Fransylva	12 900	Cotisations	23 700
Parlons forêt	3 900	Intérêts	500
Forêts de la Loire	2 700	Subventions	500
Frais postaux - enveloppes	1 300		
Déplacements et réunions	600		
Documentation	300		
Union Forestière	350		
Frais bancaires	150		
Site internet	500		
Secrétariat	100		
Excédent courant	1 900		
TOTAL	24 700	TOTAL	24 700

Le président met aux votes les orientations et le budget prévisionnel.

Abstentions : 0

Contre : 0

Les orientations générales et le budget sont adoptés à l'unanimité

4 Nomination d'administrateurs

Le président rappelle tout d'abord le souhait du conseil d'administration d'accueillir tous les propriétaires soucieux de s'investir dans la vie du groupement et dans la promotion de la gestion durable de la forêt du Pilat.

Il présente ensuite les candidatures d'administrateurs puis procède au vote.

Paul DANCER :

Votes contre : 0

Abstention : 0

Paul DANCER est élu à l'unanimité.

Sandrine RUSSIER (renouvellement)

Votes contre : 0

Abstention : 0

Sandrine RUSSIER est élue à l'unanimité

Florent TATIN (renouvellement) :

Votes contre : 0

Abstention : 0

Florent TATIN est élu à l'unanimité

La composition du conseil d'administration, du bureau et des différentes fonctions est actualisée sur le site internet du Groupement.

Le président remercie les participants pour leur soutien et prononce la clôture de l'assemblée générale à 16h.

La réunion se poursuit par une présentation très intéressante de l'histoire de la forêt de Doizieux par Dominique CROZET, dont les travaux feront l'objet d'une publication en fin d'année.

Le président donne ensuite la parole à Sophie LAFOND, technicienne du CNPF, qui intervient sur quatre thèmes :

- La réglementation et fiscalité forestière ;
- L'évolution des dispositifs d'aides aux propriétaires forestiers ;
- Les actions menées par l'équipe CNPF du Pilat ;
- Le programme des réunions et formations 2024.

La présentation de Sophie LAFOND est disponible sur le site du GSMP.

Sophie LAFOND répond aux questions des participants et rappelle que le CNPF comme le GSMP sont facilement joignables à tout moment.

La réunion est clôturée par un pot qui permet des échanges fructueux et agréables entre les participants.